

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 29 septembre****Délibération n°59/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 15 septembre 2026.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François BONNEAU, Fabrice POINT, François NEBOUT, Jérôme SOURRISSEAU, Gérard DESAPHY, Michaël LAVILLE, Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Maryline VINET, Emilie RICHAUD, Laetitia REGRENIL, Hortense CHARTIER, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hortense CHARTIER.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet : Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis 2026 - Décision Modificative N°1

Dès sa création le Pôle Image a placé la formation au centre de sa stratégie en initiant ou en favorisant l'implantation d'écoles sur son territoire. Magelis s'est attaché à proposer une offre globale, un ensemble de services et d'équipements à destination des étudiants : service de restauration, salles communes et espaces de vie, centre de documentation, offre en matière sportive et avant tout une offre de qualité en matière de logements étudiants.

Le Pôle a ainsi engagé l'opération d'aménagement d'une nouvelle résidence étudiante, située aux abords de l'Auberge espagnole, afin de répondre à la demande croissante de logements. Cette résidence permettra de créer 74 logements d'environ 19m², pour une surface de planchers de 2350m².

Le coût global de cette opération de réhabilitation construction, voté en AP/CP, s'élève à 7 700 000 € HT.

Par délibération 67 du 11 décembre 2025 le comité syndical a validé le plan de financement prévoyant un prêt locatif social (PLS) à hauteur de 4 250 000 euros. Le financement de l'opération par un PLS présente

plusieurs avantages : un régime de tva au taux réduit, une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les démarches préalables à l'obtention d'un tel prêt consistaient à obtenir dans un premier temps une décision favorable d'agrément de l'Etat : décision d'agrément obtenue le 3 décembre 2025.
La Direction Départementale des Territoires qui assure l'instruction demande que le prêt soit contracté d'ici fin 2026 afin que la convention APL puisse ensuite être établie.

Ainsi une décision modificative n°1 vous est présentée afin prévoir l'inscription des crédits correspondant au recours à l'emprunt en recettes d'investissement du budget 2026.

Investissement : ouverture de crédits

Dépenses Chapitre 23	+ 4 250 000 €	23 - 2313 – Immobilisations en cours / Constructions
Recettes Chapitre 16	+ 4 250 000 €	16 - 1641 – Emprunts et dettes assimilées / emprunts en euros

.....
Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

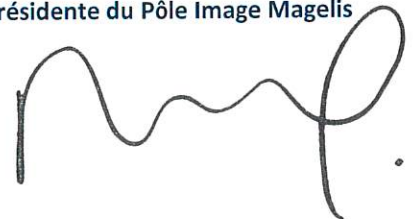
- adoptent la Décision Modificative n°1 au Budget 2026, telle qu'elle est proposée.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 05 oct. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 05 oct. 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 05 octobre 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis



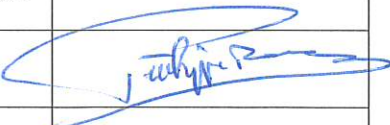
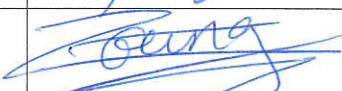
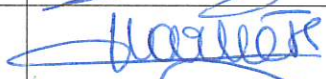
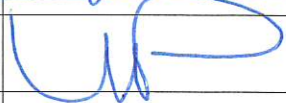
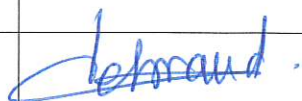
016-251602595-20260929-DELIB59_2026-DE
 Titulaires...20 Reçu le 05/10/2026
 Suppléants...0...
 Nombre de membres présents 15
 Nombre de suffrages exprimés 15
 VOTES : Pour 15
 Contre
 Abstentions

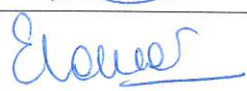
Date de convocation : 15 septembre 2026

Présenté par monsieur Gérard DESAPHY,
 Président en exercice du Comité Syndical du Pôle Image Magelis,
 A Angoulême, le 29 septembre 2026,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire,
 A Angoulême, le 29 septembre 2026,

Les membres du comité syndical,

Stéphanie GARCIA	
Jean-François DAURE	
Philippe BOUTY	
Fabienne GODICHAUD	
Nicole BONNEFOY	
Hélène GINGAST	
Nelly VERGEZ	
Michel CARTERET	
François BONNEAU	
Patrick MARDIKIAN	
François NEBOUT	
Jérôme SOURISSEAU	
Gérard DESAPHY	
Michael LAVILLE	
Zalissa ZOUNGRANA	
Hortense CHARTIER	
Martine PINVILLE	
Charline CLAVEAU	
Virginie LEBRAUD	
Caroline COLOMBIER	

Maryline VINET	
Célia HELION	
Sandrine PRECIGOUT	
Pierre-Hermann MUGNIER	
Mickael CANIT	
Fatna ZIAD	
Michel BUISSON	
Fabrice POINT	
Emilie RICHAUD	
Thomas MESNIER	
Jacques CHABOT	
Laetitia REGRENIL	
Gilbert PIERRE-JUSTIN	
Agnès PEIGAT	
David COMET	
Xavier BONNEFONT	
Patrice BOUTENEGRE	
Mathieu HAZOUARD	
Edwige GAGNEUR	
Florence JOUBERT	